

en résoudre, ce qu'il a fait. Mais ne pouvant si promptement résoudre, avons fait suspension d'armes pour huit jours, qui finiront le 8^o Janvier prochain 1594. »

— « Mémoire que le..., (en blanc dans l'original) janvier 1594, M. Gellas a rapporté au Conseil (1) que le lieutenant du fils du coronel Fifre (Pffifer), Suisse lui avoit découvert que ung moine Cordelier de l'Observance l'avoit pratiqué pour faire sauver M. de Nemours de Pierre-Size, lui faisant de grands offres. Ce que l'ayant découvert, le dit Cordelier fut pris et mis en prison aux Cordeliers.

— " Le samedi 21^e janvier 1594, par divers avertissements que l'on avoit donnés que Thomas Deschamps avoit pratiqué M. le baron de Vaux (2) pour tenir le parti du roi de Navarre, lequel baron le découvrit à M. l'arcïevesque et à plusieurs autres, il fut résolu au Conseil que le dit Deschamps seroit mis hors la ville pour quelque temps. Ce que l'ayant entendu, le dit Deschamps s'en voulut justifier. Et estant au logis du dit sieur archevesque, où se trouva le dit sieur baron, entrèrent en propos si avant, que le dit Deschamps bailla ung démenti au dit baron et le dit baron lui bailla quelques sofflets, qui occasionna le dit sieur archevesque de faire mettre prisonnier le dit Deschamps à Roanne, conduit par le sieur Colliebau (Colhabaud) sergiant magieur.

— « Mémoire que, le 6^e février, M. le coronel Alfonse arriva à la Guillotière, avec nombre de seigneurs et de gentilshommes, pour parlementer et résoudre avec M. l'archevesque (3) et Messieurs de la ville ce qu'ils avoient

(1) Aussitôt que la ville de Lyon se fut déclarée pour la Ligue, on y institua, près du due de Nemours, un Conseil d'État, qui ne cessa de fonctionner jusqu'après la soumission de la cité au roi Henri IV.

(2) François Platel, seigneur et baron de Vaux, échevin.

(3) Immédiatement après l'arrestation du duc de Nemours, l'arche-